



Signature électronique à son insu d'un contrat santé

Par **IVA Frederic**, le **17/06/2018 à 19:12**

Bonjour

Je vous écris car j'ai été victime d'une arnaque à la signature électronique. Un courtier d'une société me contacte et me dit qu'il y a une anomalie dans ma couverture santé. Il me propose une prestation santé plus attractive pour moi. Je lui dis que je ne suis pas intéressé mais insiste tout de même. Après une longue discussion il me dit qu'il m'a envoyé un SMS contenant une suite de chiffres que je dois lui lire. Suite à cela il me dit que j'ai signé électroniquement le contrat qui commencera le 1er juillet 2018 avec un prélèvement de 18,66 euros par mois. Je lui dis que je ne veux pas de ce contrat et il me dit que c'est trop tard c'est signé électroniquement. Le seul recours et la rétractation dans les 14 jours. Le problème est que pour me rétracter il me faut un numéro adhérent que j'aurais mais après les 14 jours de rétractation. Comment puis-je annuler ce contrat que cette société me force à prendre?

Il est formellement interdit d'incriminer des sociétés ou des personnes physiques sur ce site. L'utilisateur veillera donc à utiliser des termes génériques pour exposer son éventuel litige ou apporter sa contribution (exemples de termes génériques : magasin, voisin, garage, entreprise etc.).

Extrait des conditions générales d'utilisations de ce forum...

Par **jodelariege**, le **17/06/2018 à 20:09**

bonsoir, et pourquoi avez-vous donné les numéros envoyés par SMS? vous pouvez aussi cliquer le téléphone au nez des démarcheurs et de suite.....

Par **IVA Frederic**, le **17/06/2018 à 20:55**

Bonsoir

Oui mais quand on ne sait pas....et que la personne insiste!!!